

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**Armaflex RS850**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Adhésif pour la pose de matériaux isolants Armaflex

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

Armacell GmbH  
Robert-Bosch-Straße 10  
48153 Münster

N° de téléphone +49 (0) 251 - 7603-200

N° Fax +49 (0) 251 - 7603-561

e-mail info.de@armacell.com

**Service émetteur / téléphone**

Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

heribert.quante@armacell.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH02



SGH07

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

butanone

acétate d'éthyle

méthylcyclohexane

acétone

**Mentions de danger**

H225

H315

H319

H336

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de danger (UE)</b> EUH208	Contient colophane. Peut produire une réaction allergique.
<b>Conseils de prudence</b> P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

### 2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Evaluation PBT  
donnée non disponible

Evaluation vPvB  
donnée non disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>butanone</b>			
	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	<b>acétate d'éthyle</b>			
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
3	<b>méthylcyclohexane</b>		cf. note bas de page (1)	
	108-87-2 203-624-3 601-018-00-7 01-2119556887-18	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	<b>acétone</b>			
	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
5	<b>colophane</b>			
	8050-09-7 232-475-7 650-015-00-7 01-2119480418-32	Skin Sens. 1; H317	< 1,00	% en poids
6	<b>oxyde de zinc</b>			
	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 1,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complémentirement de la classification décrite dans l'annexe VI.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Nom commercial : Armaflex RS850**

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

**Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

**Après inhalation**

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

**Après contact oculaire**

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**Stabilité au stockage**

Valeur 36 mois

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker en commun avec: Substances explosives; matières à inflammation spontanée

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
	<b>2000/39/EC</b>		
	Butanone		
	VLE (courte durée)	900 mg/m <sup>3</sup>	300 ppm
	VLE (8h)	600 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>		
	2-Butanon / 2-Butanone		
	VLE (courte durée)	900 mg/m <sup>3</sup>	300 ppm
	VLE (8h)	600 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
2	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
	<b>2017/164/EU</b>		
	Ethyl acetate		
	VLE (courte durée)	1468 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm
	VLE (8h)	734 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>		
	Ethylacetaat / Acétate d'éthyle		
	VLE (8h)	1461 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm
3	<b>méthylcyclohexane</b>	<b>108-87-2</b>	<b>203-624-3</b>
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>		
	Methylcyclohexaan / Méthylcyclohexane		
	VLE (8h)	1633 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm
4	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
	<b>2000/39/EC</b>		
	Acetone		
	VLE (8h)	1210 mg/m <sup>3</sup>	500 ppm
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>		
	Aceton / Acétone		
	VLE (courte durée)	2420 mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm
	VLE (8h)	1210 mg/m <sup>3</sup>	500 ppm
5	<b>oxyde de zinc</b>	<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>		
	zinkoxide (inadembare fractie) / Zinc (oxyde de ) (fraction alvéolaire)		
	VLE (courte durée)	10 mg/m <sup>3</sup>	
	VLE (8h)	2 mg/m <sup>3</sup>	

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

**valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
----	------------------------------	-------------

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>butanone</b>			<b>78-93-3 201-159-0</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1161	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	600,00	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6 205-500-4</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	734	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>acétone</b>			<b>67-64-1 200-662-2</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	186	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2420	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1210	mg/m <sup>3</sup>

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>butanone</b>			<b>78-93-3 201-159-0</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	31	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	412	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	106	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6 205-500-4</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	37	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>acétone</b>			<b>67-64-1 200-662-2</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	62	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	62	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	200	mg/m <sup>3</sup>

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE		
	compartiment écologique	Type	Valeur		
1	<b>butanone</b>		<b>78-93-3 201-159-0</b>		
	Eau	eau douce	55,8	mg/L	
	Eau	eau marine	55,8	mg/L	
	Eau	Eau dégagement intermittent	55,8	mg/L	
	Eau	eau douce sédiment	284,74	mg/kg	
	concerne : poids sec				
	Eau	eau marine sédiment	284,7	mg/kg	
	concerne : poids sec				
	sol	-	22,5	mg/kg	
	concerne : poids sec				
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)		-	709	mg/L	
empoisonnement secondaire		-	1000	mg/kg	
concerne : alimentaires					
2	<b>acétate d'éthyle</b>		<b>141-78-6 205-500-4</b>		
	Eau	eau douce	0,24	mg/L	
	Eau	eau marine	0,024	mg/L	
	Eau	Eau dégagement intermittent	1,65	mg/L	
	Eau	eau douce sédiment	1,15	mg/kg poids sec	
	Eau	eau marine sédiment	0,115	mg/kg poids sec	
	sol	-	0,148	mg/kg poids sec	
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)		-	650	mg/L
	empoisonnement secondaire		-	200	mg/kg
3	<b>acétone</b>		<b>67-64-1 200-662-2</b>		

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

Eau	eau douce	10,6	mg/L
Eau	Eau dégagement intermittent	21	mg/L
Eau	eau marine	1,06	mg/L
Eau	eau douce sédiment	30,4	mg/kg
Eau	eau marine sédiment	3,04	mg/kg
sol	-	29,5	mg/kg
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Le port du masque respiratoire est obligatoire lors d'une aération insuffisante et lors du traitement par pulvérisation. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié

butyl-caoutchouc

Épaisseur du matériel

0,6

- 0,8

mm

Temps de passage

60

- 120

min

#### Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat/Couleur</b>	
pâteux	
jaune	
<b>Odeur</b>	
caractéristique	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	55 °C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	-17 °C
<b>Température d'inflammation</b>	
Valeur	260 °C
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
<b>Propriétés explosives</b>	
Le produit n'est pas explosif.	
<b>Inflammabilité</b>	

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Valeur	1,1	% en vol	
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Valeur	11,5	% en vol	
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	105	hPa	
Température de référence	20	°C	
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur	0,842	g/cm <sup>3</sup>	
Température de référence	20	°C	
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Remarque/s	non miscible		
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
	log Pow	0,3	
	Température de référence	40	°C
	Méthode	OCDE 117	
	Source	ECHA	
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	log Pow	6,8	
	Température de référence	25	°C
	Source	ECHA	
3	acétone	67-64-1	200-662-2
	log Pow	-0,23	
	Méthode	QSAR	
	Source	ECHA	
<b>Viscosité</b>			
Valeur	8500	mPa*s	
Température de référence	20	°C	
Type	dynamique		
<b>Teneur en dissolvant</b>			
Valeur	80,4	%	
<b>Teneur en parts non-volatiles</b>			
Valeur	19,5	%	
<b>Caractéristiques des particules</b>			
Donnée non disponible.			

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

### 10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
DL50		2054	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA / Read across		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	5600	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50		5800	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	20000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50	>	15800	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
CL50		76	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Durée d'exposition		4	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	Non irritant		



Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 404	
Source		ECHA	
Évaluation		irritant faible	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

3	acétone	67-64-1	200-662-2
Espèces		cobaye	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		irritant	

2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		irritant faible	

3	acétone	67-64-1	200-662-2
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		irritant	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	

2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	

3	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 473	
Source		ECHA	
Évaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

Type d'examen	In vitro mammalian cell gene mutation test
Espèces	Lymphzellen (souris)
Méthode	OECD 476
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus
Espèces	souris
Méthode	OECD 474
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>2</b>	<b>acétone</b> <b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries
Espèces	Salmonella typhimurium
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)
Méthode	OECD 473
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Espèces	Lymphzellen (souris)
Méthode	OECD 476
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Voie d'exposition		par inhalation	
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC	2200	ppm	
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Voie d'exposition		dermale	
Type d'examen	Étude de toxicité		
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Voie d'exposition	orale		
NOAEL		10000	ppm
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		19000	ppm
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

L'inhalation des vapeurs provoque une irritation des voies respiratoires et des muqueuses, des douleurs céphalées, de la nausée, des vertiges et des vomissements.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
CL50		2993	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
CL50		230	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
CL50		5540	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité sur les poissons (chronique)**

Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
CE50		308	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

CE50		1350	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
CE50		8800	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia pulex		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (aigüe)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
CE50		2029	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

**Toxicité pour les algues (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur bactéries**

Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>2</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>3</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		90,9	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
log Pow		6,8	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
log Pow		-0,23	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

Nom commercial : Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchets 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Éliminer conformément à la réglementation locale.

#### Emballage

Code de déchets 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe 3  
Code de classification F1  
Groupe d'emballage III  
Numéro ONU UN1133  
Nom technique ADHÉSIFS  
Code de restriction en tunnels E  
Étiquette 3  
Remarque/s Classification gen GE III selon code ADR (sous-section 2.2.3.1.4)

### 14.2 Transport IMDG

Classe 3  
Groupe d'emballage III  
Numéro ONU UN1133  
Nom et description ADHESIVES  
EmS F-E, S-D  
Étiquettes 3  
Remarque/s Classification gen GE III selon code IMDG (sous-section 2.3.2.3)

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe 3  
Groupe d'emballage III  
Numéro ONU UN1133  
Nom et description Adhesives  
Étiquettes 3  
Remarque/s Classification gen GE III selon IATA-DGR; sous-section 3.3.3.1.1

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

**Nom commercial :** Armaflex RS850

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 01.02.2022

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 27.04.2021

Région: BE

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

##### Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

##### Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

##### DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P5c

##### Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC 80,4 %

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de.

Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

#### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

#### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 636642